

FONDS MULTI-ACTIFS DE MARCHÉS PRIVÉS MACKENZIE NORTHLEAF

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2026

RAPPORT DE LA DIRECTION

Responsabilité de la direction en matière d'information financière

Les états financiers ci-joints ont été préparés par la Corporation Financière Mackenzie, le gestionnaire du Fonds multi-actifs de marchés privés Mackenzie Northleaf (le « Fonds »). Le gestionnaire est responsable de l'intégrité, de l'objectivité et de la fiabilité des données présentées. Cette responsabilité comprend le choix de principes comptables appropriés et la formulation de jugements et d'estimations conformes aux normes IFRS de comptabilité. Le gestionnaire est également responsable de l'établissement de contrôles internes à l'égard du processus de présentation de l'information financière destinés à fournir une assurance raisonnable quant à la pertinence et à la fiabilité de l'information financière présentée.

Le conseil d'administration (le « conseil ») de la Corporation Financière Mackenzie est responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers, ainsi que de la surveillance de la façon dont le gestionnaire s'acquitte de ses responsabilités quant à la présentation de l'information financière. Le conseil rencontre aussi régulièrement le gestionnaire, les auditeurs internes et les auditeurs externes afin de discuter des contrôles internes à l'égard du processus de présentation de l'information financière, des questions d'audit et des questions de présentation de l'information financière.

KPMG S.R.L./S.E.N.C.R.L. est l'auditeur externe du Fonds. Il est nommé par le conseil. L'auditeur externe a audité les états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada afin de lui permettre d'exprimer une opinion sur les états financiers à l'intention des porteurs de parts. Son rapport est présenté ci-dessous.

Au nom de la Corporation Financière Mackenzie,
gestionnaire du Fonds

Signé « Luke Gould »

Luke Gould
Président et chef de la direction
Corporation Financière Mackenzie

Le 4 juin 2026

Signé « Terry Rountes »

Terry Rountes
Chef des finances, Fonds
Corporation Financière Mackenzie

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux porteurs de parts du Fonds multi-actifs de marchés privés Mackenzie Northleaf (le « Fonds »),

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2026;
- l'état du résultat global pour la période close à cette date, comme il est indiqué à la note 1;
- l'état de l'évolution de la situation financière pour la période close à cette date, comme il est indiqué à la note 1;
- le tableau des flux de trésorerie pour la période close à cette date, comme il est indiqué à la note 1;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives;
(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2026, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période close à cette date, comme il est indiqué à la note 1, conformément aux normes IFRS de comptabilité.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

FONDS MULTI-ACTIFS DE MARCHÉS PRIVÉS MACKENZIE NORTHLEAF

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2026

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG A.N.P. / S.R.L. C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
Toronto, Canada
Le 4 juin 2026

FONDS MULTI-ACTIFS DE MARCHÉS PRIVÉS MACKENZIE NORTHLEAF

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2026

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars (en milliers de \$, sauf les montants par part)

	2026 \$
ACTIF	
Actifs courants	
Placements à la juste valeur	7 181
Trésorerie et équivalents de trésorerie	77
Sommes à recevoir pour placements vendus	19
Sommes à recevoir pour titres émis	2 860
Total de l'actif	10 137

PASSIF

Passifs courants	
Sommes à payer pour placements achetés	–
Sommes à payer pour titres rachetés	–
Total du passif	–
Actif net attribuable aux porteurs de parts	10 137

	Actif net attribuable aux porteurs de parts (note 3)	
	par part	par série
	2026	2026
Série A	10,52	1
Série F	10,58	1
Série O	10,63	1
Série ZA	10,55	226
Série ZF	10,60	9 699
Série RR	10,63	207
Série BZA	10,00	1
Série BZF	10,00	1
		10 137

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour la période close le 31 mars (en milliers de \$)

	2026 \$
Revenus	
Revenus d'intérêts aux fins de distribution	26
Autres variations de la juste valeur des placements et autres actifs nets	
Profit (perte) net(te) réalisé(e)	19
Profit (perte) net(te) latent(e)	126
Total des revenus (pertes)	171
Charges (note 6)	
Frais de gestion	6
Frais d'administration	1
Frais du comité d'examen indépendant	–
Autre	33
Charges avant les montants absorbés par le gestionnaire	40
Charges absorbées par le gestionnaire	4
Charges nettes	36
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts liée aux activités d'exploitation, avant impôt	135
Charge (économie) d'impôt étranger retenu à la source	–
Charge d'impôt étranger sur le résultat (recouvrée)	–
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts liée aux activités d'exploitation	135

FONDS MULTI-ACTIFS DE MARCHÉS PRIVÉS MACKENZIE NORTHLEAF

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2026

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Pour la période close le 31 mars (en milliers de \$)

	2026 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts	
À l'ouverture	—
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités d'exploitation	135
Distributions versées aux porteurs de parts :	
Revenu de placement	—
Gains en capital	—
Total des distributions versées aux porteurs de parts	—
Opérations sur les parts :	
Produit de l'émission de titres	10 852
Réinvestissement des distributions	—
Paiements au rachat de titres	(850)
Total des opérations sur les parts	10 002
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts	10 137
À la clôture	10 137

TABEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour la période close le 31 mars (en milliers de \$)

	2026 \$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts liée aux activités d'exploitation	135
Ajustements pour :	
Perte (profit) net(te) réalisé(e) sur les placements	(19)
Variation de la perte (du profit) net(te) latent(e) sur les placements	(126)
Achat de placements	(7 055)
Produit de la vente et de l'échéance de placements	—
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	(7 065)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	
Produit de l'émission de titres	7 992
Paiements au rachat de titres	(850)
Distributions versées, déduction faite des réinvestissements	—
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement	7 142
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	77
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à l'ouverture	—
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	—
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la clôture	77
Trésorerie	77
Équivalents de trésorerie	—
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la clôture	77
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :	
Dividendes reçus déduction faite des retenues d'impôt	—
Impôts étrangers payés (recouvrés)	—
Intérêts reçus déduction faite des retenues d'impôt	26
Intérêts versés	—

FONDS MULTI-ACTIFS DE MARCHÉS PRIVÉS MACKENZIE NORTHLEAF

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2026

TABLEAU DES PLACEMENTS

Au 31 mars 2026

Nom du placement	Pays	Secteur	Valeur nominale/ N ^{bre} d'actions/ de parts	Coût moyen (en milliers de \$)	Juste valeur (en milliers de \$)
FONDS PRIVÉS					
¹ Northleaf Multi-Asset Private Markets Investors-A LP	Canada	Fonds privés	26 000	7 055	7 181
Total des fonds privés				7 055	7 181
Coûts de transaction				–	–
Total des placements				7 055	7 181
Trésorerie et équivalents de trésorerie					77
Autres éléments d'actif moins le passif					2 879
Actif net attribuable aux porteurs de titres					10 137

¹ Ce fonds est géré par Northleaf Capital Partners (Canada) Ltd., une société affiliée à Mackenzie.

FONDS MULTI-ACTIFS DE MARCHÉS PRIVÉS MACKENZIE NORTHLEAF

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2026

APERÇU DU PORTEFEUILLE

31 MARS 2026

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
Placements privés	87,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13,0

RÉPARTITION RÉGIONALE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
Amérique du Nord	59,0
Europe	39,0
Autre	2,0

RÉPARTITION SECTORIELLE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
Capital-investissement	47,0
Crédit privé	40,0
Actions de sociétés ouvertes	13,0

FONDS MULTI-ACTIFS DE MARCHÉS PRIVÉS MACKENZIE NORTHLEAF

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2026

NOTES ANNEXES

1. Périodes comptables et renseignements généraux

Le Fonds a été constitué en fiducie d'investissement à participation unitaire à capital variable en vertu des lois de la province de l'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie qui a été modifiée et mise à jour de temps à autre. Le siège social du Fonds est situé au 180, rue Queen Ouest, Toronto (Ontario) Canada. Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts (désignées en tant que « part » ou « parts ») de séries multiples. Les séries du Fonds sont offertes à la vente aux termes d'une option de distribution par l'entremise d'une notice d'offre.

L'information fournie dans les présents états financiers et dans les notes annexes se rapporte à la période close le 31 mars 2026, ou est présentée à cette date. Pour l'exercice au cours duquel un fonds ou une série est établi(e) ou rétabli(e), l'information fournie se rapporte à la période commençant à la date d'établissement ou de rétablissement. Lorsqu'une série d'un fonds a été dissoute au cours de l'une ou l'autre des périodes, l'information concernant la série est fournie jusqu'à la fermeture des bureaux à la date de dissolution. Se reporter à la note 10 a) pour la date de constitution du Fonds et la date d'établissement de chacune des séries.

Corporation Financière Mackenzie (« Mackenzie ») est le gestionnaire du Fonds et appartient à cent pour cent à Société financière IGM Inc., filiale de Power Corporation du Canada. Gestion de placements Canada Vie limitée (« GPCV ») est une filiale indirecte à part entière de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (« Canada Vie »), elle-même une filiale de Power Corporation du Canada. Les placements du Fonds dans des sociétés du groupe de sociétés Power sont identifiés dans le tableau des placements.

Le Fonds exerce ses activités en tant que « fonds nourricier » et investit donc la totalité ou la quasi-totalité de son actif dans le Northleaf Multi-Asset Private Markets Investors-A LP, lequel investit la quasi-totalité de son actif disponible dans le Northleaf Multi-Asset Private Markets Master Partnership. Ces fonds ainsi que d'autres instruments constituent le Fonds multi-actifs de marchés privés Mackenzie Northleaf (le « Fonds maître Northleaf »). Dans le cadre de son placement dans le Fonds maître Northleaf, le Fonds cherche à obtenir une exposition à un portefeuille diversifié à l'échelle mondiale qui mise sur plusieurs catégories d'actif du marché privé, dont le capital-investissement, le crédit privé et les infrastructures privées, et qui devrait aussi être exposé à certains fonds négociés en bourse et à d'autres titres cotés en bourse (les « placements dans des titres cotés en bourse »). Northleaf Capital Partners Ltd. ou les filiales qu'elle contrôle (« Northleaf ») gèrent le Fonds maître Northleaf. Northleaf est une société dans laquelle Mackenzie détient une participation importante. Veuillez consulter la note 10 pour de plus amples détails sur le fonds privé.

2. Base d'établissement et mode de présentation

Les présents états financiers annuels audités (les « états financiers ») ont été établis conformément aux Normes IFRS de comptabilité (les « IFRS »). La note 3 présente un résumé des méthodes comptables significatives du Fonds en vertu des IFRS.

Sauf indication contraire, tous les montants présentés dans ces états financiers sont en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds, et sont arrondis au millier près. Les états financiers ont été établis sur la base de la continuité d'exploitation au moyen de la méthode du coût historique, sauf dans le cas des instruments financiers qui ont été évalués à la juste valeur.

Les présents états financiers ont été approuvés aux fins de publication par le conseil d'administration de Mackenzie le 4 juin 2026.

Le 22 janvier 2026, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont adopté les modifications du Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement afin d'éliminer l'obligation de présenter certains renseignements pour chaque série de titres dans l'état du résultat global, l'état de l'évolution de la situation financière et les notes annexes. Ces modifications étant entrées en vigueur le 22 avril 2026, elles ont été appliquées aux présents états financiers.

3. Méthodes comptables significatives

a) Instruments financiers

Les instruments financiers comprennent des actifs financiers et des passifs financiers tels que des titres de créance, des titres de capitaux propres, des fonds d'investissement et des dérivés. Le Fonds classe et évalue ses instruments financiers conformément à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »). Au moment de la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net (la « JVRN »). Tous les instruments financiers sont comptabilisés dans l'état de la situation financière lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de percevoir les flux de trésorerie liés aux instruments est échu ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation est acquittée, est annulée ou expire. Les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de l'opération.

Les instruments financiers sont par la suite évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées à l'état du résultat global au poste *Autres variations de la juste valeur des placements et autres actifs nets – Profit (perte) net(te) latent(e)*.

Le coût des placements est calculé en fonction d'un coût moyen pondéré.

Les profits et les pertes réalisé(e)s et latent(e)s sur les placements sont calculé(e)s en fonction du coût moyen pondéré des placements, mais excluent les commissions et autres coûts d'opérations de portefeuille, qui sont présentés de manière distincte dans l'état du résultat global au poste *Commissions et autres coûts d'opérations de portefeuille*.

Les profits et les pertes découlant de la variation de la juste valeur des placements sont pris en compte dans l'état du résultat global de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Le Fonds comptabilise ses placements dans des fonds de placement à capital variable non cotés, des fonds privés (« Fonds sous-jacents ») et des fonds négociés en bourse (« FNB »), le cas échéant, à la juste valeur par le biais du résultat net. Pour les fonds privés, Mackenzie aura recours aux évaluations fournies par les gestionnaires des fonds privés, ce qui représente la quote-part du Fonds de l'actif net de ces fonds privés. Les placements du Fonds dans des Fonds sous-jacents et des FNB, le cas échéant, sont présentés dans le tableau des placements à la juste valeur, ce qui représente l'exposition maximale du Fonds en lien avec ces placements.

Les parts rachetables du Fonds comportent de multiples obligations contractuelles différentes et confèrent aux porteurs de parts le droit de faire racheter leur participation dans le Fonds contre un montant de trésorerie égal à leur part proportionnelle de la valeur liquidative du Fonds, faisant en sorte qu'ils respectent le critère de classification à titre de passifs financiers, conformément à l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*. L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux porteurs de parts est présentée au prix de rachat.

FONDS MULTI-ACTIFS DE MARCHÉS PRIVÉS MACKENZIE NORTHLEAF

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2026

NOTES ANNEXES

3. Méthodes comptables significatives (suite)

a) Instruments financiers (suite)

L'IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, exige la présentation d'information relative aux changements dans les passifs et les actifs, comme les parts du Fonds, découlant d'activités de financement. Les changements relatifs aux parts du Fonds, y compris les changements découlant des flux de trésorerie et les changements sans effet de trésorerie, sont inclus à l'état de l'évolution de la situation financière. Tout changement relatif aux parts non réglé en espèces à la fin de la période est présenté à titre de Sommes à recevoir pour parts émises ou de Sommes à payer pour parts rachetées à l'état de la situation financière. Ces sommes à recevoir et à payer sont normalement réglées peu après la fin de la période.

La juste valeur est définie comme le prix qui serait obtenu à la vente d'un actif ou qui serait payé au transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

b) Évaluation de la juste valeur

Les placements dans des titres cotés à une Bourse des valeurs mobilières ou négociés sur un marché hors cote, y compris les FNB, sont évalués selon le dernier cours de marché ou le cours de clôture enregistré par la Bourse sur laquelle le titre se négocie principalement, le cours se situant à l'intérieur d'un écart acheteur-vendeur pour le placement. Dans certaines circonstances, lorsque le cours ne se situe pas à l'intérieur de l'écart acheteur-vendeur, Mackenzie détermine le point le plus représentatif de la juste valeur dans cet écart en fonction de faits et de circonstances spécifiques. Les titres de fonds communs d'un fonds sous-jacent sont évalués un jour ouvrable au cours calculé par le gestionnaire de ce fonds sous-jacent, conformément à ses actes constitutifs. Les titres non cotés ou non négociés à une Bourse et les titres dont le cours de la dernière vente ou de clôture n'est pas disponible ou les titres pour lesquels les cours boursiers, de l'avis de Mackenzie, sont inexacts ou incertains, ou ne reflètent pas tous les renseignements significatifs disponibles, sont évalués à leur juste valeur, laquelle sera déterminée par Mackenzie à l'aide de techniques d'évaluation appropriées et acceptées par le secteur, y compris des modèles d'évaluation. La juste valeur d'un titre déterminée à l'aide de modèles d'évaluation exige l'utilisation de facteurs et d'hypothèses fondés sur les données observables sur le marché, notamment la volatilité et les autres taux ou prix applicables. Dans des cas limités, la juste valeur d'un titre peut être déterminée grâce à des techniques d'évaluation qui ne sont pas appuyées par des données observables sur le marché.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, qui incluent les dépôts de trésorerie auprès d'institutions financières et les placements à court terme qui sont facilement convertibles en trésorerie, sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur et sont utilisés par le Fonds dans la gestion de ses engagements à court terme. La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme sont présentés à leur juste valeur, qui se rapproche de leur coût amorti en raison de leur nature très liquide et de leur échéance à court terme. Les découverts bancaires sont présentés dans les passifs courants à titre de dette bancaire dans l'état de la situation financière. Les placements à court terme qui ne sont pas considérés comme des équivalents de trésorerie sont présentés séparément dans le tableau des placements.

Le Fonds peut avoir recours à des instruments dérivés (comme les options vendues, les contrats à terme standardisés ou de gré à gré, les swaps ou les instruments dérivés sur mesure) en guise de couverture contre les pertes occasionnées par des fluctuations des cours des titres, des taux d'intérêt ou des taux de change.

Le Fonds peut également avoir recours à des instruments dérivés à des fins autres que de couverture afin d'effectuer indirectement des placements dans des titres ou des marchés financiers, de s'exposer à d'autres devises, de chercher à générer des revenus supplémentaires ou à toute autre fin considérée comme appropriée par le ou les portefeuillistes du Fonds, pourvu que cela soit compatible avec les objectifs de placement du Fonds. Les instruments dérivés doivent être utilisés conformément à la législation canadienne sur les organismes de placement collectif, sous réserve des dispenses accordées au Fonds par les organismes de réglementation, le cas échéant.

L'évaluation des instruments dérivés est effectuée quotidiennement, au moyen des sources usuelles d'information provenant des Bourses pour les instruments dérivés cotés en Bourse et des demandes précises auprès des courtiers relativement aux instruments dérivés hors cote.

La valeur des contrats à terme de gré à gré représente le profit ou la perte qui serait réalisé(e) si, à la date d'évaluation, les positions détenues étaient dénouées. La variation de la valeur des contrats à terme de gré à gré est incluse dans l'état du résultat global au poste *Autres variations de la juste valeur des placements et autres actifs nets – Profit (perte) net(te) latent(e)*.

La fluctuation quotidienne de la valeur des contrats à terme standardisés ou des swaps, de même que les règlements au comptant effectués tous les jours par le Fonds, le cas échéant, représentent la variation des profits ou des pertes latent(e)s, mieux établi(e)s au prix de règlement. Ces profits ou pertes latent(e)s sont inscrit(e)s et comptabilisé(e)s de cette manière jusqu'à ce que le Fonds dénoue le contrat ou que le contrat arrive à échéance. La marge versée ou reçue au titre des contrats à terme standardisés ou des swaps figure en tant que créance dans l'état de la situation financière au poste *Marge sur instruments dérivés*. Toute modification de l'exigence en matière de marge est rajustée quotidiennement.

Les primes payées pour l'achat d'options sont comptabilisées dans l'état de la situation financière au poste *Placements à la juste valeur*.

Les primes reçues sur les options vendues sont incluses dans l'état de la situation financière à titre de passif et sont par la suite ajustées quotidiennement à leur juste valeur. Si une option vendue vient à échéance sans avoir été exercée, la prime reçue est inscrite à titre de profit réalisé. Lorsqu'une option d'achat vendue est exercée, l'écart entre le produit de la vente plus la valeur de la prime et le coût de la part est inscrit à titre de profit ou de perte réalisé(e). Lorsqu'une option de vente vendue est exercée, le coût de la part acquise correspond au prix d'exercice de l'option moins la prime reçue.

Se reporter au tableau des instruments dérivés et au tableau des options achetées/vendues, le cas échéant, compris dans le tableau des placements pour la liste des instruments dérivés et des options au 31 mars 2026.

Le Fonds classe la juste valeur de ses actifs et de ses passifs en trois catégories, lesquelles se différencient en fonction de la nature des données, observables ou non, et de la portée de l'estimation requise.

Niveau 1 – Prix non rajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 – Données autres que les prix cotés qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement, soit indirectement. Les évaluations de niveau 2 comprennent, par exemple, des prix cotés pour des titres semblables, des prix cotés sur des marchés inactifs et provenant de courtiers en valeurs mobilières reconnus, ainsi que l'application à des prix cotés ailleurs qu'en Amérique du Nord de facteurs obtenus à partir de données observables dans le but d'estimer l'incidence que peuvent avoir les différentes heures de clôture des marchés.

FONDS MULTI-ACTIFS DE MARCHÉS PRIVÉS MACKENZIE NORTHLEAF

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2026

NOTES ANNEXES

3. Méthodes comptables significatives (suite)

b) Évaluation de la juste valeur (suite)

Les instruments financiers classés au niveau 2 sont évalués en fonction des prix fournis par une entreprise d'évaluation indépendante et reconnue qui établit le prix des titres en se fondant sur les opérations récentes et sur les estimations obtenues des intervenants du marché, en incorporant des données de marché observables et en ayant recours à des pratiques standards sur les marchés. Les placements à court terme classés au niveau 2 sont évalués en fonction du coût amorti, majoré des intérêts courus, ce qui se rapproche de la juste valeur.

Les justes valeurs estimées pour ces titres pourraient être différentes des valeurs qui auraient été utilisées si un marché pour le placement avait existé;

Niveau 3 – Données d'entrée qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Les données sont considérées comme observables si elles sont élaborées à l'aide de données de marché, par exemple les informations publiées sur des événements ou des transactions réels, qui reflètent les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif.

Voir la note 10 pour le classement des justes valeurs du Fonds.

c) Comptabilisation des produits

Les revenus d'intérêts aux fins de distribution correspondent à l'intérêt nominal reçu par le Fonds et sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le Fonds n'amortit pas les primes versées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, à l'exception des obligations à coupon zéro, qui sont amorties selon le mode linéaire. Les dividendes sont cumulés à compter de la date ex-dividende. Les profits ou les pertes latent(e)s sur les placements, les profits ou pertes réalisé(e)s à la vente de placements, lesquels comprennent les profits ou pertes de change sur ces placements, sont établis selon la méthode du coût moyen pondéré. Les distributions reçues d'un Fonds sous-jacent ou d'un FNB sont comprises dans les revenus d'intérêts aux fins de distribution, dans le revenu de dividendes, dans le profit (la perte) net(te) réalisé(e) ou dans le revenu provenant des rabais sur les frais, selon le cas, à la date ex-dividende ou de distribution.

Le revenu, les profits (pertes) réalisé(e)s et les profits (pertes) latent(e)s sont répartis mensuellement et proportionnellement entre les séries.

d) Commissions et autres coûts d'opérations de portefeuille

Les commissions et autres coûts d'opérations de portefeuille sont des charges engagées en vue d'acquérir, d'émettre ou de céder des actifs financiers ou des passifs financiers. Ils comprennent les honoraires et les commissions versés aux agents, aux bourses, aux courtiers et aux autres intermédiaires. Tous les courtages engagés par le Fonds en lien avec les opérations de portefeuille pour la période, ainsi que les autres frais d'opérations, sont présentés dans les états du résultat global. Les activités de courtage sont attribuées aux courtiers en fonction du meilleur résultat net pour le Fonds. Sous réserve de ces critères, des commissions peuvent être versées à des sociétés de courtage qui offrent certains services (ou les paient), outre l'exécution des ordres, y compris la recherche, l'analyse et les rapports sur les placements, et les bases de données et les logiciels à l'appui de ces services. Le cas échéant et lorsqu'elle est vérifiable, la valeur de ces services fournis au cours de la période est présentée à la note 10. La valeur de certains services exclusifs fournis par des courtiers ne peut être estimée raisonnablement.

e) Compensation

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés et le solde net est comptabilisé dans l'état de la situation financière seulement s'il existe un droit exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il y a intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Dans le cours normal des activités, le Fonds conclut diverses conventions-cadres de compensation ou ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans l'état de la situation financière, mais qui permettent tout de même de compenser les montants dans certaines circonstances, comme une défaillance, une faillite ou une résiliation de contrat. La note 10 résume les détails de la compensation, le cas échéant, y compris le montant brut des actifs et des passifs financiers comptabilisés, les montants compensés dans l'état de la situation financière et l'incidence nette sur l'état de la situation financière si la totalité des droits à compensation était exercée dans le cadre d'événements futurs.

Les produits et les charges ne sont pas compensés à l'état du résultat global, à moins qu'une norme comptable présentée de manière spécifique dans les méthodes IFRS adoptées par le Fonds l'exige ou le permette.

f) Devise

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds. Les achats et les ventes de placements en devises ainsi que les dividendes, le revenu d'intérêts et les charges d'intérêts en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur au moment de l'opération.

Les profits (pertes) de change à l'achat ou à la vente de devises sont comptabilisé(e)s dans l'état du résultat global au poste *Autres variations de la juste valeur des placements et autres actifs nets – Profit (perte) net(te) réalisé(e)*.

La juste valeur des placements ainsi que des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur chaque jour ouvrable.

g) Actif net attribuable aux porteurs de parts, par part

L'actif net attribuable aux porteurs de parts par part est calculé en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts d'une série de parts un jour ouvrable donné par le nombre total de parts de la série en circulation ce jour-là.

h) Valeur liquidative par part

La valeur liquidative mensuelle d'un fonds d'investissement peut être calculée sans tenir compte des IFRS conformément aux règlements des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM »). La différence entre la valeur liquidative et l'actif net attribuable aux porteurs de parts (tel qu'il est présenté dans les états financiers), le cas échéant, tient principalement aux différences liées à la juste valeur des placements et des autres actifs financiers et passifs financiers, et est présentée à la note 10, le cas échéant.

FONDS MULTI-ACTIFS DE MARCHÉS PRIVÉS MACKENZIE NORTHLEAF

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2026

NOTES ANNEXES

3. Méthodes comptables significatives (suite)

i) Fusions

Dans le cadre d'une fusion de fonds, le Fonds fait l'acquisition de tous les actifs et prend en charge la totalité du passif du fonds dissous à la juste valeur en échange des parts du Fonds à la date de prise d'effet de la fusion.

j) Modifications comptables futures

i) Classement et évaluation des instruments financiers (modifications aux normes IFRS 9 et IFRS 7)

En mai 2024, l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») a publié des modifications aux normes IFRS 9, *Instruments financiers*, et IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (« IFRS 7 »). Ces modifications portent sur le classement des actifs financiers et sur la comptabilisation des éléments réglés au moyen de paiements électroniques selon les exigences en matière de classement et d'évaluation de l'IFRS 9. Les possibles répercussions incluent notamment la modification des délais de comptabilisation et de décomptabilisation des instruments financiers dans certaines situations où les règlements prennent plus d'un jour. Ces modifications instaurent également un choix de méthode comptable pour la décomptabilisation d'un passif financier réglé au moyen d'un système de paiement électronique avant la date de règlement. Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026, mais leur adoption anticipée est permise.

ii) IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir* (« IFRS 18 »)

En avril 2024, l'IASB a publié l'IFRS 18, qui remplace la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, et établit de nouvelles dispositions en matière de présentation de catégories distinctes et de sous-totaux définis dans l'état du résultat global, de nouvelles informations à fournir sur les mesures de la performance définies par la direction et des exigences additionnelles en matière de regroupement et de ventilation d'informations. La norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, mais son adoption anticipée est permise.

Mackenzie évalue actuellement l'incidence de l'adoption des normes décrites ci-dessus. Aucune autre nouvelle norme, modification ou interprétation ne devrait avoir d'incidence significative sur les états financiers du Fonds.

4. Estimations et jugements comptables critiques

L'établissement de ces états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses ayant principalement une incidence sur l'évaluation des placements. Les estimations et les hypothèses sont révisées de façon continue. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Voici les estimations et les jugements comptables les plus importants utilisés pour établir les états financiers :

Utilisation d'estimations

Juste valeur des titres non cotés sur un marché actif

Le Fonds peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui sont évalués au moyen de techniques d'évaluation fondées sur des données observables, dans la mesure du possible. Diverses techniques d'évaluation sont utilisées, selon un certain nombre de facteurs, notamment la comparaison avec des instruments similaires pour lesquels des cours du marché observables existent et l'examen de transactions récentes réalisées dans des conditions de concurrence normale. Les données d'entrée et les hypothèses clés utilisées sont propres à chaque société et peuvent comprendre les taux d'actualisation estimés et la volatilité prévue des prix. Des changements de données d'entrée clés peuvent entraîner une variation de la juste valeur présentée pour ces instruments financiers détenus par le Fonds.

Utilisation de jugements

Classement et évaluation des placements

Lors du classement et de l'évaluation des instruments financiers détenus par le Fonds, Mackenzie doit exercer des jugements importants afin de déterminer le classement le plus approprié selon l'IFRS 9. Mackenzie a évalué le modèle économique du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers ainsi que sa performance globale sur la base de la juste valeur, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net conformément à l'IFRS 9 constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Monnaie fonctionnelle

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds, étant considéré comme la monnaie qui représente le plus fidèlement les effets économiques des opérations, événements et conditions sous-jacents du Fonds, compte tenu de la manière dont les parts sont émises et rachetées et dont le rendement et la performance du Fonds sont évalués.

Intérêts dans des entités structurées non consolidées

Afin de déterminer si un Fonds sous-jacent ou un FNB dans lequel le Fonds investit, mais qu'il ne consolide pas, respecte la définition d'une entité structurée, Mackenzie doit exercer des jugements importants visant à établir si ces Fonds sous-jacents possèdent les caractéristiques typiques d'une entité structurée. Ces Fonds sous-jacents respectent la définition d'une entité structurée, car :

- I. les droits de vote dans les Fonds sous-jacents ne sont pas des facteurs dominants pour décider qui les contrôle;
- II. les activités des Fonds sous-jacents sont assujetties à des restrictions aux termes de leurs documents de placement;
- III. les Fonds sous-jacents ont des objectifs de placement précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs tout en leur transférant les risques et avantages connexes.

Par conséquent, de tels placements sont comptabilisés à la JVRN. La note 10 résume les détails des participations du Fonds dans ces Fonds sous-jacents, le cas échéant.

FONDS MULTI-ACTIFS DE MARCHÉS PRIVÉS MACKENZIE NORTHLEAF

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2026

NOTES ANNEXES

5. Impôts sur le résultat

Le Fonds est admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Par conséquent, il est assujéti à l'impôt pour ce qui est de ses bénéfices, y compris le montant net des gains en capital réalisés pour l'année d'imposition, qui ne sont ni payés ni à payer à ses porteurs de parts à la fin de l'année d'imposition. La fin de l'année d'imposition du Fonds est en décembre. Le Fonds peut être assujéti aux retenues à la source d'impôts étrangers. En général, le Fonds traite les retenues d'impôts à la source en tant que charges portées en réduction du bénéfice aux fins du calcul de l'impôt. Le Fonds distribuera des montants suffisants tirés de son bénéfice net aux fins du calcul de l'impôt, au besoin, afin de ne pas payer d'impôt sur le résultat, à l'exception des impôts remboursables sur les gains en capital, le cas échéant.

Les pertes du Fonds ne peuvent être attribuées aux investisseurs et sont conservées par le Fonds pour des exercices futurs. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées prospectivement jusqu'à 20 ans afin de réduire le bénéfice imposable et les gains en capital réalisés au cours d'exercices futurs. Les pertes en capital peuvent être reportées prospectivement indéfiniment afin de réduire les gains en capital réalisés au cours d'exercices futurs. Se reporter à la note 10 pour les reports prospectifs de pertes fiscales du Fonds.

6. Frais de gestion, attribution incitative et frais d'exploitation

Mackenzie reçoit des frais de gestion pour la gestion du portefeuille de placements, l'analyse des placements, la formulation de recommandations et la prise de décisions quant aux placements, ainsi que pour la prise de dispositions de courtage pour l'achat et la vente de titres en portefeuille et la conclusion d'ententes avec des courtiers inscrits pour l'achat et la vente de parts du Fonds par des investisseurs. Les frais de gestion sont calculés pour chaque série de parts du Fonds en tant que pourcentage annuel fixe de la valeur liquidative mensuelle de la série.

Afin d'éviter la double imputation des frais de gestion, Mackenzie compte réduire partiellement les frais de gestion mensuels de sorte à contrebalancer ces frais de gestion versés au fonds privé détenu par le Fonds. Mackenzie compte également s'assurer qu'un rabais sur les frais de gestion est versé au Fonds tous les mois pour contrebalancer les frais de gestion payés par le Fonds aux fonds négociés en bourse Mackenzie détenus par le Fonds dans son portefeuille public. Se reporter à la note 10 pour obtenir de plus amples détails sur l'objectif et les stratégies de placement du Fonds.

Les participations du fonds privé détenues par le Fonds font l'objet d'une « attribution incitative » payable à un membre du groupe de Northleaf, comme il est décrit ci-après, et qui sera prise en charge indirectement par le Fonds.

Northleaf peut recevoir une distribution de l'intéressement aux plus-values ou une attribution incitative (qui, le cas échéant, devrait généralement être d'environ 10 %) à l'égard de tous les placements en portefeuille du Fonds maître Northleaf, à condition que : i) les commanditaires, dont le Fonds, du Fonds maître Northleaf reçoivent un rendement de capital prioritaire et un rendement privilégié (qui devrait être de 6 %); et ii) d'autres modalités soient respectées, y compris celles relatives à un seuil de rentabilité. Ces distributions ou attributions seront prises en charge indirectement par le Fonds, à titre de commanditaire du Fonds maître Northleaf. Chaque série du Fonds, exception faite de la série RR, se voit imputer des frais d'administration annuels à taux fixe (les « frais d'administration ») et en retour, Mackenzie prend en charge tous les frais d'exploitation du Fonds autres que certains frais précis associés au Fonds. Les frais d'administration sont calculés pour chaque série de parts du Fonds en tant que pourcentage annuel fixe de la valeur liquidative mensuelle de la série.

Les autres frais associés au Fonds comprennent les taxes et impôts (y compris, mais sans s'y limiter, la TPS/TVH, l'impôt sur le résultat et les retenues d'impôt), les coûts d'organisation initiaux, les intérêts et les coûts d'emprunt, les frais de courtage et les frais d'opérations connexes, les frais versés à des fournisseurs de services externes en lien avec le recouvrement ou le remboursement de l'impôt ou avec la préparation de déclarations de revenus à l'étranger pour le compte du Fonds, les nouveaux frais associés aux services externes qui n'étaient pas généralement facturés dans le secteur canadien des fonds d'investissement et qui sont entrés en vigueur après la date de publication de la notice d'offre la plus récente, les frais associés à la détention ou aux opérations de titres directement ou indirectement dans des marchés étrangers, les frais de litiges liés aux placements sous-jacents et les dépenses engagées afin de respecter toute nouvelle exigence réglementaire, y compris, sans s'y limiter, tous les nouveaux frais en vigueur après la date de publication de la notice d'offre la plus récente.

Mackenzie peut renoncer aux frais de gestion et d'administration ou les absorber à son gré et mettre fin à la renonciation ou à l'absorption de ces frais en tout temps, sans préavis. Se reporter à la note 10 pour les taux des frais de gestion et d'administration imputés à chaque série de parts.

7. Capital du Fonds

Le capital du Fonds, qui comprend l'actif net attribuable aux porteurs de parts, est réparti entre les différentes séries, lesquelles comportent chacune un nombre illimité de parts. Mackenzie gère le capital du Fonds conformément à ses objectifs de placement énoncés à la note 10.

8. Risques découlant des instruments financiers

a) Exposition au risque et gestion du risque

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers, tels qu'ils sont définis dans l'IFRS 7. L'exposition du Fonds aux risques financiers est concentrée dans ses placements, lesquels sont présentés dans le tableau des placements, au 31 mars 2026, regroupés par type d'actif, région géographique et secteur.

Mackenzie cherche à atténuer les éventuelles répercussions néfastes de ces risques sur le rendement du Fonds par l'embauche de conseillers en portefeuille professionnels et expérimentés, par la surveillance quotidienne des positions du Fonds et des événements du marché ainsi que par la diversification du portefeuille de placements en respectant les contraintes des objectifs de placement du Fonds; elle peut aussi, le cas échéant, avoir recours à des instruments dérivés à titre de couverture de certains risques. Pour faciliter la gestion des risques, Mackenzie maintient également une structure de gouvernance, dont le rôle consiste à superviser les activités de placement du Fonds et à s'assurer de la conformité avec la stratégie de placement établie du Fonds, les directives internes et la réglementation des valeurs mobilières.

FONDS MULTI-ACTIFS DE MARCHÉS PRIVÉS MACKENZIE NORTHLEAF

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2026

NOTES ANNEXES

8. Risques découlant des instruments financiers (suite)

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières au fur et à mesure que celles-ci deviennent exigibles. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats potentiels mensuels (série RR) et trimestriels (séries A, F, ZA, ZF et O) en espèces de parts rachetables. Pour assurer la surveillance de la liquidité des actifs du Fonds, ce dernier exige un avis de rachat au moins 30 jours avant la date de rachat en question. De plus, à l'égard de toutes parts rachetées dans l'année suivant leur achat, Mackenzie déduira des frais de rachat anticipé de 5 % de la valeur liquidative des parts rachetées (excluant les parts de série RR) du produit du rachat, déduction qui sera conservée par le Fonds.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que les instruments financiers libellés ou échangés dans une monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie fonctionnelle du Fonds, fluctuent en raison de variations des taux de change. En règle générale, la valeur des placements libellés dans une devise augmente lorsque la valeur du dollar canadien baisse (par rapport aux devises). À l'inverse, lorsque la valeur du dollar canadien augmente par rapport aux devises, la valeur des placements libellés dans une devise baisse.

La note 10 indique les devises, le cas échéant, auxquelles le Fonds avait une exposition importante, tant pour les instruments financiers monétaires que non monétaires, et illustre l'incidence potentielle, en dollars canadiens, sur l'actif net du Fonds d'une hausse ou d'une baisse de 5 % du dollar canadien relativement à toutes les devises, toute autre variable demeurant constante. En pratique, les résultats réels de négociation peuvent différer et l'écart pourrait être significatif.

La sensibilité du Fonds au risque de change présentée à la note 10 comprend l'incidence indirecte potentielle des Fonds sous-jacents et des FNB dans lesquels investit le Fonds, et/ou des contrats d'instruments dérivés, y compris les contrats de change à terme de gré à gré. Les autres actifs financiers et passifs financiers (y compris les dividendes et les intérêts à recevoir, ainsi que les sommes à recevoir ou à payer pour les placements vendus ou achetés) libellés en devises n'exposent pas le Fonds à un risque de change important.

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers portant intérêt. Le Fonds est exposé au risque que la valeur des instruments financiers portant intérêt fluctue selon les variations des taux d'intérêt du marché en vigueur. En règle générale, la valeur de ces titres augmente lorsque les taux d'intérêt baissent et diminue lorsqu'ils augmentent.

Si l'exposition est importante, la note 10 résume les instruments financiers portant intérêt du Fonds selon la durée résiduelle jusqu'à l'échéance et illustre l'incidence potentielle sur l'actif net du Fonds d'une hausse ou d'une baisse de 1 % des taux d'intérêt en vigueur, la courbe des taux évoluant en parallèle et toute autre variable demeurant constante. La sensibilité du Fonds aux fluctuations des taux d'intérêt a été estimée au moyen de la duration moyenne pondérée. En pratique, les résultats réels de négociation peuvent différer et l'écart pourrait être significatif.

La sensibilité du Fonds au risque de taux d'intérêt présentée à la note 10 comprend l'incidence indirecte potentielle des Fonds sous-jacents et des FNB dans lesquels investit le Fonds, et/ou des contrats d'instruments dérivés. La trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les autres instruments du marché monétaire sont à court terme et ne sont généralement pas exposés à un risque de taux d'intérêt impliquant des montants importants.

e) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en fonction des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations découlent de facteurs propres à un placement individuel ou à son émetteur, ou d'autres facteurs ayant une incidence sur tous les instruments négociés sur un marché ou un segment du marché. Tous les placements présentent un risque de perte en capital. Ce risque est géré grâce à une sélection minutieuse de placements et d'autres instruments financiers conformes aux stratégies de placement. À l'exception de certains contrats dérivés, le risque maximal découlant des instruments financiers équivaut à leur juste valeur. Le risque maximal de perte sur certains contrats dérivés, comme des contrats à terme de gré à gré, des swaps ou des contrats à terme standardisés équivaut à leurs valeurs notionnelles. Dans le cas d'options d'achat (de vente) et de positions vendeur sur contrats à terme standardisés, la perte pour le Fonds continue d'augmenter, théoriquement sans limite, au fur et à mesure que la juste valeur de l'élément sous-jacent augmente (diminue). Toutefois, ces instruments sont généralement utilisés dans le cadre du processus global de gestion des placements afin de gérer le risque provenant des placements sous-jacents et n'augmentent généralement pas le risque de perte global du Fonds. Pour atténuer ce risque, le Fonds s'assure de détenir à la fois l'élément sous-jacent, la couverture en espèces ou la marge, dont la valeur équivaut à celle du contrat dérivé ou lui est supérieure.

L'autre risque de prix découle habituellement de l'exposition aux titres de capitaux propres et aux titres liés aux marchandises. Si l'exposition est importante, la note 10 illustre l'augmentation ou la diminution possible de l'actif net du Fonds si les cours des Bourses où se négocient ces titres avaient augmenté ou diminué de 10 %, toute autre variable demeurant constante. En pratique, les résultats réels de négociation peuvent différer et l'écart pourrait être significatif.

La sensibilité du Fonds à l'autre risque de prix présentée à la note 10 comprend l'incidence indirecte potentielle des Fonds sous-jacents et des FNB dans lesquels investit le Fonds, et/ou des contrats d'instruments dérivés.

f) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement pris envers le Fonds. La note 10 résume l'exposition du Fonds au risque de crédit, si une telle exposition s'applique et est importante.

Si elles sont présentées, les notes de crédit et les catégories de crédit sont basées sur les notes d'une agence de notation désignée. L'exposition indirecte au risque de crédit peut provenir des titres à revenu fixe, tels que les obligations, détenus par des fonds sous-jacents ou des FNB, le cas échéant. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur de ces titres.

Afin de réduire la possibilité d'un défaut de règlement, la livraison des titres vendus se fait simultanément contre paiement, quand les pratiques du marché le permettent, au moyen d'un dépôt central ou d'une agence de compensation et de dépôt lorsque c'est la façon de procéder.

La valeur comptable des placements et des autres actifs représente l'exposition maximale au risque de crédit à la date de l'état de la situation financière.

FONDS MULTI-ACTIFS DE MARCHÉS PRIVÉS MACKENZIE NORTHLEAF

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2026

NOTES ANNEXES

8. Risques découlant des instruments financiers (suite)

g) Fonds sous-jacents

Le Fonds peut investir dans des fonds sous-jacents et peut être exposé indirectement au risque de change, au risque de taux d'intérêt, à l'autre risque de prix et au risque de crédit en raison des fluctuations de la valeur des instruments financiers détenus par les fonds sous-jacents. La note 10 résume l'exposition du Fonds à ces risques provenant des Fonds sous-jacents, si une telle exposition s'applique et est importante.

9. Autres informations

Abréviations

Les devises, le cas échéant, sont présentées dans les présents états financiers en utilisant les codes de devises suivants :

Code de la devise	Description	Code de la devise	Description	Code de la devise	Description
AUD	Dollar australien	HUF	Forint hongrois	PLN	Zloty polonais
AED	Dirham des Émirats arabes unis	IDR	Rupiah indonésienne	QAR	Rial du Qatar
BRL	Real brésilien	ILS	Shekel israélien	RON	Leu roumain
CAD	Dollar canadien	INR	Roupie indienne	RUB	Rouble russe
CHF	Franc suisse	JPY	Yen japonais	SAR	Riyal saoudien
CZK	Couronne tchèque	KOR	Won sud-coréen	SEK	Couronne suédoise
CLP	Peso chilien	MXN	Peso mexicain	SGD	Dollar de Singapour
CNY	Yuan chinois	MYR	Ringgit malaisien	THB	Baht thaïlandais
COP	Peso colombien	NGN	Naira nigérian	TRL	Livre turque
DKK	Couronne danoise	NOK	Couronne norvégienne	USD	Dollar américain
EGP	Livre égyptienne	NTD	Nouveau dollar de Taïwan	VND	Dong vietnamien
EUR	Euro	NZD	Dollar néo-zélandais	ZAR	Rand sud-africain
GBP	Livre sterling	PEN	Nouveau sol péruvien	ZMW	Kwacha zambien
GHS	Cedi ghanéen	PHP	Peso philippin		
HKD	Dollar de Hong Kong	PKR	Roupie pakistanaise		

FONDS MULTI-ACTIFS DE MARCHÉS PRIVÉS MACKENZIE NORTHLEAF

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2026

NOTES ANNEXES

10. Renseignements propres au Fonds (en milliers, sauf pour a) i.)

a) i. Constitution du Fonds et renseignements sur les séries

Date de constitution : 22 septembre 2025

Le Fonds peut émettre un nombre illimité de titres de chaque série. Le nombre de parts de chaque série qui ont été émises et qui sont en circulation est présenté dans la note 10 a) ii.

Séries offertes par Corporation Financière Mackenzie (180, rue Queen Ouest, Toronto (Ontario) M5V 3K1; 1-800-387-0615; www.placementsmackenzie.com)

Les parts de série A sont offertes aux investisseurs qui satisfont aux critères de placement minimum.

Les parts de série ZA sont offertes aux premiers investisseurs qui satisfont aux critères de placement minimum. Les parts de série ZA sont offertes à la première phase du lancement du Fonds et cette série peut être fermée aux nouvelles souscriptions au gré du gestionnaire à l'atteinte d'un seuil de souscription cible, qui est actuellement de 50 millions de dollars, en ce qui a trait à l'ensemble des parts de série ZA et de série ZF.

Les parts de série F sont offertes aux investisseurs qui satisfont aux critères de placement minimum, qui participent à un programme de services rémunérés à l'acte ou de comptes intégrés parrainé par le courtier, qui sont assujettis à des frais établis en fonction de l'actif plutôt qu'à des commissions pour chaque opération et dont le courtier a conclu une convention avec le gestionnaire relativement au placement de ces titres. Le gestionnaire pourrait aussi rendre disponibles les parts de la série F à tout autre type d'investisseur, à son entière discrétion.

Les parts de série ZF sont offertes aux premiers investisseurs qui satisfont aux critères de placement minimum, qui participent à un programme de services rémunérés à l'acte ou de comptes intégrés parrainé par le courtier, qui sont assujettis à des frais établis en fonction de l'actif plutôt qu'à des commissions pour chaque opération et dont le courtier a conclu une convention avec le gestionnaire relativement au placement de ces titres.

Les parts de série O sont offertes uniquement à certains investisseurs institutionnels et à certains investisseurs particuliers qui ont conclu avec le gestionnaire une entente distincte relativement à la série O. Le gestionnaire pourrait rendre disponibles les parts de la série O à tout autre type d'investisseur, à son entière discrétion. Les parts de série O ne sont pas assujetties à des frais de gestion ou à des frais d'administration (à moins d'indication contraire dans une entente relative à la série O en vertu de laquelle les porteurs de parts de la série O paient des frais directement au gestionnaire).

Les parts de série RR sont offertes uniquement au gestionnaire, ou à une société affiliée au gestionnaire, à titre d'investisseur du capital d'amorçage.

Dans un premier temps, il sera possible de souscrire des parts de séries provisoires désignées du Fonds, qui ont été établies à des fins opérationnelles seulement, soit les séries BZA, BZF, BA, BF et BO (collectivement, les « parts de séries offertes à l'achat »), lesquelles sont rattachées aux séries de parts correspondantes du Fonds, et le prix de souscription de chaque part de série offerte à l'achat sera de 10,00 \$. Les parts de séries offertes à l'achat font partie de la même catégorie de parts que les parts de série ZA, de série ZF, de série A, de série F, et de série O. Par suite du processus d'évaluation applicable, les séries BZA, BZF, BA, BF et BO seront automatiquement renommées séries ZA, ZF, A, F et O, respectivement. Aucuns frais de gestion ni frais d'administration ne sont payables au Fonds quant aux parts de séries offertes à l'achat.

Série	Date d'établissement/ de rétablissement	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	22 septembre 2025	2,60 %	0,15 %
Série ZA	22 septembre 2025	2,15 %	0,15 %
Série F	22 septembre 2025	1,60 %	0,15 %
Série ZF	22 septembre 2025	1,15 %	0,15 %
Série O	22 septembre 2025	— ¹⁾	— ¹⁾
Série RR	22 septembre 2025	— ²⁾	— ²⁾

1) Aucuns frais de gestion et frais d'administration ne sont imputés au Fonds relativement aux titres de la série O (à moins d'indication contraire dans une entente relative à la série O en vertu de laquelle les porteurs de parts de la série O paient des frais directement au gestionnaire).

2) Aucuns frais de gestion ni frais d'administration ne sont imputés au Fonds quant aux titres de série RR.

ii. Opérations sur les parts et parts en circulation

31 mars 2026						
	Parts en circulation, à l'ouverture	Émises	Émises à la fusion	Réinvestis- sment des distributions	Rachetées	Parts en circulation, à la clôture
Série A	—	—	—	—	—	—
Série F	—	—	—	—	—	—
Série O	—	—	—	—	—	—
Série ZA	—	22	—	—	—	22
Série ZF	—	915	—	—	—	915
Série RR	—	100	—	—	(81)	19
Série BZA	—	1	—	—	—	1
Série BZF	—	1	—	—	—	1

FONDS MULTI-ACTIFS DE MARCHÉS PRIVÉS MACKENZIE NORTHLEAF

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2026

NOTES ANNEXES

10. Renseignements propres au Fonds (en milliers, sauf pour a) i.) (suite)

b) Reports prospectifs de pertes fiscales

À la fin de la dernière année d'imposition, aucune perte en capital ni autre qu'en capital n'était disponible pour un report prospectif aux fins de l'impôt.

c) Prêt de titres

Au 31 mars 2026, aucune opération de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres n'était en cours.

d) Commissions

Pour la période close le 31 mars 2026, les commissions versées par le Fonds n'ont pas généré de services de tiers fournis ou payés par les courtiers.

e) Risques découlant des instruments financiers

i. Exposition au risque et gestion du risque

Le Fonds vise à dégager une plus-value du capital à long terme et une croissance du revenu par des placements mondiaux en actifs privés et en titres de sociétés ouvertes.

ii. Risque de change

Le Fonds est exposé au risque de change en raison de ses placements dans le Fonds privé. Le Fonds privé est libellé en dollars américains. Le Fonds et le Fonds privé peuvent couvrir une partie ou la totalité de leur exposition au risque de change. Au 31 mars 2026, le Fonds n'avait aucune exposition importante au risque de change.

iii. Risque de taux d'intérêt

Au 31 mars 2026, le Fonds n'avait aucune exposition importante au risque de taux d'intérêt.

iv. Autre risque de prix

Le tableau ci-après résume l'exposition du Fonds à l'autre risque de prix.

Incidence sur l'actif net	Augmentation de 10 %		Diminution de 10 %	
	(\$)	(%)	(\$)	(%)
31 mars 2026	718	7,1	(718)	(7,1)

v. Risque de crédit

Au 31 mars 2026, le Fonds n'avait aucune exposition importante au risque de crédit.

f) Classement de la juste valeur

Le tableau ci-après résume la juste valeur des instruments financiers du Fonds selon la hiérarchie de la juste valeur décrite à la note 3.

	31 mars 2026			
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)
Fonds privés	–	–	7 181	7 181
Total	–	–	7 181	7 181

La méthode du Fonds consiste à comptabiliser les transferts vers ou depuis les différents niveaux de la hiérarchie de la juste valeur à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

Le tableau ci-après présente un rapprochement des instruments financiers évalués à la juste valeur à l'aide de données non observables (niveau 3) pour la période close le 31 mars 2026 :

	31 mars 2026
	Fonds privés (\$)
Solde, à l'ouverture	–
Achats	7 065
Ventes	(10)
Transferts entrants	–
Transferts sortants	–
Profits (pertes) au cours de la période :	
Réalisé(e)s	–
Latent(e)s	126
Solde, à la clôture	7 181
Variation des profits (pertes) latent(e)s au cours de la période attribuables aux titres détenus à la clôture de la période	126

FONDS MULTI-ACTIFS DE MARCHÉS PRIVÉS MACKENZIE NORTHLEAF

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2026

NOTES ANNEXES

10. Renseignements propres au Fonds (en milliers, sauf pour a) i.) (suite)

f) Classement de la juste valeur (suite)

La juste valeur de chaque instrument financier de niveau 3 est généralement évaluée au moyen de données de marché non observables, selon la meilleure information disponible au moment de l'évaluation. Diverses techniques d'évaluation sont utilisées, selon un certain nombre de facteurs, dont les données d'entrée et les hypothèses clés qui sont propres à chaque société et peuvent comprendre les taux d'actualisation estimés et la volatilité attendue des prix.

Les placements d'un montant de 7 181 \$ classés dans le niveau 3 ont été évalués en fonction des évaluations fournies par les gestionnaires des fonds privés. Si la valeur de ces placements devait augmenter ou diminuer de 10 %, la valeur du Fonds augmenterait ou diminuerait de 718 \$.

g) Placements détenus par le gestionnaire et des sociétés affiliées

Les placements détenus par le gestionnaire, d'autres fonds gérés par le gestionnaire et des fonds gérés par des sociétés affiliées au gestionnaire, investis dans les séries CL, IG ou S du Fonds, le cas échéant (comme il est décrit à la rubrique *Constitution du Fonds et renseignements sur les séries* de la note 10), s'établissaient comme suit :

	31 mars 2026
	(\$)
Gestionnaire	212
Autres fonds gérés par le gestionnaire	—
Fonds gérés par des sociétés affiliées au gestionnaire	—

h) Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers

Au 31 mars 2026, aucun montant ne faisait l'objet d'une compensation.

i) Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées

Les détails des placements du Fonds dans les Fonds sous-jacents au 31 mars 2026 sont les suivants :

31 mars 2026	% de l'actif net du Fonds sous-jacent	Juste valeur des placements du Fonds (\$)
Northleaf Multi-Asset Private Markets Investors-A LP	100,0	7 181

j) Engagement

	31 mars 2026	
	Montant appelé (\$ US)	Engagement d'investissement total (\$ US)
Northleaf Multi-Asset Private Markets Investors-A LP ¹⁾	5 200 CAD	26 000 CAD

¹⁾ Ce fonds est géré par Northleaf Capital Partners (Canada) Ltd., une société affiliée à Mackenzie.

k) Dispense

Le Fonds se prévaut d'une dispense de dépôt de ses états financiers, car il satisfait aux exigences de dispense de l'article 2.11 du Règlement 81-106.